

# Le Foyer Canadien.

JOURNAL DE FAMILLE.

VOLUME II.

WORCESTER, MASS., 20 JANVIER 1874.

NUMÉRO 3.

## PHARMACIE

### FRANCAISE,

No. 172 RUE FRONT.  
WORCESTER, MASS.

VENTE

EN GROS

ET

EN DETAIL.

Achetant tous nos articles en grande quantité et les payant toujours à nos fournisseurs argent comptant, nous avons à meilleur marché que la plupart des autres pharmaciens, qui achètent à crédit, et

Par conséquent,

Nous pouvons

Vendre à

Prix modérés.

Nous avons constamment en mains un assortiment choisi et complet de:

Médecines de toutes sortes,

Toniques,

Produits chimiques,

Essences,

Teintures, etc., etc., etc.

Les prescriptions médicales sont remplies avec le plus grand soin.

LES MEILLEURS VINS

ET LIQUEURS IMPORTES,

Purs et vendus à prix raisonnables.

CIGARES ET TABAC DE CHOIX.

Nos articles de toilette, tels que brosses à hardes, à cheveux, parfums, huiles pour les cheveux, restaurateurs de la chevelure, miroirs de poche, etc., etc., sont de première qualité et vendus au

PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

MM. LES MARCHANDS

Détailliers qui voudront bien patronner notre établissement, obtiendront une remise libérale sur leurs achats, et nous avons l'assurance qu'ils ne regretteront pas d'avoir commencé à acheter de nous.

Le DOCTEUR JACQUES tient son bureau à cette Pharmacie, où il peut être consulté à toute heure du jour ou de la nuit.

JACQUES & FARWELL,

PROPRIÉTAIRES.

NAPOLEON JACQUES, M. D.

FRANK A. FARWELL.  
1874.

## FEUILLETON.

### LES FIANCÉS.

—  
CHAPITRE VI  
(Suite.)

Le choc de la barque, en abordant, fit sortir Lucia de l'espèce de sommeil dans lequel elle était plongée; elle essuya ses yeux et se leva. Renzo sortit le premier, puis Agnès et sa fille, et tous trois remercièrent tristement le batelier. "Ce n'est rien, dit celui-ci, nous sommes pour nous aider les uns les autres," et il retira la main avec une espèce de mépris, lorsque Renzo voulut lui donner quelque argent. La voiture les attendait, le conducteur les salua, les fit monter, fouetta son cheval, et les voilà partis.

Nos voyageurs arrivèrent à Monza un peu après le lever du soleil: le conducteur alla à une hôtellerie qu'il paraissait connaître, fit donner une chambre aux hôtes, et lui, comme le batelier, s'échappa, lorsque Renzo voulut récompenser ses services.

La fatigue du jour précédent et de la nuit fit que nos voyageurs goûtèrent mieux le charme de se trouver réunis loin du tyran qui les poursuivait. Leur bourse peu garnie ne leur permit de faire qu'un modeste souper, qui toutefois leur sembla bon; mais en songeant au banquet de fête qui avait été préparé, aux chapons qu'Agnès avait engraisés pour ce jour-là, chacun fit un gros soupir. Renzo voulait passer la journée à Monza; mais les femmes s'y opposèrent, parce que, disaient-elles, la séparation serait ensuite plus cruelle; que le monde parlerait; et puis, qu'il fallait suivre en tout les conseils du père Cristoforo.

Ils se séparèrent donc. Lucia versa d'abondantes et sincères larmes; Renzo eut de la peine à retenir les siennes.

Les pauvres femmes se seraient trouvées fort embarrassées sans le bon conducteur qui avait ordre de donner tous les renseignements nécessaires. Avec son escorte, elles arrivèrent au couvent peu éloigné de Monza. Le conducteur demanda le père gardien et lui remit la lettre.

—Oh! c'est du père Cristoforo, dit-il en reconnaissant l'écriture; le ton de sa voix et l'expression de son visage annonçaient clairement qu'il prononçait le nom d'un ami. Fra Cristoforo comme nous nous en doutions bien, avait recommandé avec chaleur ses protégées; car de temps en temps le père gardien levait les yeux au ciel; puis prenait l'air indigné en regardant les femmes, et surtout la jeune fille... Et puis il disait: Il n'y a que la signora, si la signora veut...

Ensuite il prit Agnès à part; lui fit quelques questions auxquelles elle répondit; et puis, se tournant vers Lucia, il leur dit à toutes deux:

—Ecoutez, je vais tâcher de vous trouver un asile sûr et honorable jusqu'à ce que Dieu mette fin à vos peines. Venez avec moi au monastère de la signora. —Et parlant ainsi, il pressa le pas; elles le suivirent.

—Qu'est-ce donc que la signora? dirent-elles à leur guide.

—La signora, répondit celui-ci, est une religieuse, mais ce n'est pas une religieuse comme les autres, non pas qu'elle soit ni l'abbesse ni la prieure; on dit même qu'elle est fort jeune. Ses parens sont des grands d'Espagne, et on la nomme ainsi pour signifier que c'est une grande dame. Au dehors, elle jouit d'une grande considération, et dans le couvent elle fait à peu près la pluie et le beau temps. Aussi, si elle se charge de vous, vous pouvez être tranquilles; vous serez en sûreté comme sur l'autel.

Le gardien fit entrer la mère et la fille dans la première cour du monastère, les conduisit dans la chambre de l'économe, à qui il les recommanda, et s'en alla seul faire sa demande.

Peu d'instans après, il revint avec l'air joyeux et leur dit de le suivre. Il arriva à temps, car la mère et la fille ne savaient plus se tirer des questions pressantes de l'économe. En traversant une seconde cour, le père gardien fit la leçon aux deux femmes sur la manière dont elles devaient être avec la signora.

—Elle est bien disposée pour vous, dit-il, et peut vous faire beaucoup de bien. Soyez humbles et respectueuses, répondez avec simplicité aux demandes qu'il lui plaira de vous faire, et, quand elle ne vous interrogera pas, laissez-moi faire.

Elles entrèrent dans une pièce du rez-de-chaussée par laquelle il fallait passer pour aller au parloir. Lucia, qui n'avait jamais vu de couvent, regardait de tous côtés dans le parloir pour faire la révérence à la signora; mais, ne voyant personne, elle resta en repos.

Enfin elle vit le gardien et sa mère se diriger d'un certain côté, elle les suivit, et bientôt elle distingua une espèce de petite fenêtre grillée, derrière laquelle était une religieuse debout.

Cette femme paraissait avoir vingt-cinq ans; sa figure était belle, mais on voyait que des chagrins avaient altéré cette beauté. Un long voile noir tombait de chaque côté de son visage, qui était renfermé entre une bande de toile blanche ceignant son front, et deux bandes semblables couvrant les côtés de sa figure et venant se joindre sous le menton. Sa contenance était fière et méprisante plutôt qu'affable et compatissante.

—Révèrende et très illustre signora, dit le gardien en s'inclinant et en plaçant une main sur sa poitrine, voici la pauvre jeune fille pour qui vous m'avez fait espérer votre haute protection, et voici sa mère.

Les deux présentées faisaient de grands saluts. La signora leur fit signe que c'était assez, et se retournant vers le père, lui dit : "C'est une bonne fortune pour moi, de pouvoir faire quelque chose qui oblige nos bons amis les pères capucins. Mais, continua-t-elle, dites-moi un peu plus clairement quelle est la position de cette jeune fille, afin que je sache mieux en quoi je peux l'obliger."

Lucia rougit et baissa la tête.

—Vous devez avoir, révérende mère... commençait à dire Agnès; mais le gardien lui lança un coup d'œil qui immédiatement lui imposa silence, et il répondit lui-même : — Cette jeune fille, très illustre signora, m'est recommandée, comme je vous l'ai dit, par un de mes confrères. Elle a été obligée de partir secrètement de son pays pour se soustraire à de graves dangers, et elle a besoin, pour quelque temps, d'un asile où elle puisse vivre ignorée.

—Quels dangers? interrompit la signora. De grâce, père gardien, ne me dites pas la chose par énigme; vous savez que nous autres religieuses, nous sommes avides de savoir les choses par le menu.

—Il suffit de dire, reprit le gardien, qu'un seigneur puissant (car tous ne se servent pas de leurs richesses et de leur pouvoir pour la gloire de Dieu et le bonheur du prochain, comme fait la très illustre signora), qu'un seigneur, dis-je, après avoir longtemps et vainement poursuivi cette jeune créature par ses paroles flatteuses, eut l'audace de la poursuivre ouvertement, de sorte que la pauvre enfant est réduite à fuir de la maison.

—Approchez-vous, jeune fille, dit la signora à Lucia, en lui faisant signe avec le doigt; je sais que la vérité parle par la bouche du père gardien, mais personne ne peut être mieux informé de vos affaires que vous-même. Il faut que vous me disiez franchement si ce seigneur était odieux.

Quant à s'approcher, la chose était facile pour Lucia, mais répondre était une autre affaire.

—Signora... mère révérende... furent les seuls mots qu'elle put prononcer. Alors Agnès, qui se croyait en droit, comme la mieux informée après sa fille, de prendre la parole commença ainsi: Très illustre signora, je peux vous assurer que ma fille a toujours eu autant d'horreur pour ce cavalier que le diable pour l'eau bénite. Excusez-moi, si je ne parle pas bien; nous autres, pauvres gens, nous sommes tels que le bon Dieu nous a faits. Il est de fait que cette pauvre fille était promise à un jeune homme qui a la crainte de Dieu, et qui est économe.

—Vous êtes bien prompte à parler sans être interrogée, interrompit la signora d'un air haut et méprisant qui donna une expression désagréable à son visage. Taisez-vous, je sais que les parens ont toujours des réponses prêtes pour leurs enfants.

—Révérende signora, dit Lucia, tout ce que ma mère a dit est l'exacte vérité. J'aime le jeune homme à qui je suis fiancée (et ici elle devint couleur de pourpre), et je préférerais mourir mille fois plutôt que de tomber au pouvoir de ce seigneur. Nous sommes de pauvres femmes bien malheureuses! que la volonté de Dieu soit faite! Si vous nous secourez, soyez sûre d'avance que personne ne priera pour vous de meilleur cœur que nous.

—Je vous crois, dit la signora avec une voix radoucie. Cependant, nous causerons seules de cette affaire; non pas toutefois

que j'aie besoin d'autres détails pour prendre la résolution de vous être utile. Père gardien, di-elle, la petite fille de l'économe n'est plus ici, ces dames pourront occuper sa chambre. Vraiment les temps sont bien durs... Mais je parlerai à la mère abbesse... Un mot de moi suffira... Enfin je considère la chose comme faite.

(A continuer.)

## COLONNE DU PEUPLE.

(Sous ce titre, nous publions les communications D'INTERET PUBLIC qui nous sont envoyées. Mais nos correspondants sont priés d'être PRÉCIS et COURTS. Tout ce qui est d'une nature PRIVÉE, sera chargé comme annonces, dix centins par ligne. Pas de PERSONNALITES admises.)

Nous avons reçu, d'un vénérable missionnaire, une lettre contenant le prix du renouvellement de son abonnement pour un an, et terminant par ces paroles bienveillantes que nous nous permettons d'en extraire et de publier:

"Votre journal, messieurs, est écrit avec un esprit vraiment patriotique et religieux; je vous en félicite beaucoup, et vous souhaite de pouvoir continuer..."

"J. Q. Ptre."

LAWRENCE, 2 janvier 1874.—Messieurs,

Quoiqu'il existe déjà deux sociétés dites de secours mutuels et de bienfaisance parmi la population canadienne-française de Lawrence, nous avons été forcés par les circonstances d'en créer une troisième sous le nom de "l'Union Nationale et Française."

L'intention et le but des personnes qui ont été les promotrices de la fondation de cette nouvelle association, sont d'abord de resserrer les liens qui doivent unir tous les Canadiens entr'eux, de réunir s'il était possible sous un même drapeau toutes les personnes qui ont à cœur le respect de la langue française, l'encouragement mutuel et l'amélioration de notre position sociale.

Le comité nommé pour rédiger une constitution et des règlements ayant pour base ces principes, a soumis, par l'entremise du Dr. E. Gouin, son rapport le 27 décembre dernier, et au delà de cinquante personnes présentes à l'assemblée se sont inscrites comme membres.

Voici les noms des officiers pour le 1er trimestre:

MM. L. S. Dupont, président.  
Ed. Dufresne, vice-prés.  
Dr. E. Gouin, sec.-arch.  
Alfred Martel, ass.-arch.  
L. D. De Mars, trés.  
Dr. J. R. Tanguay, sec.-corr.  
Nap. Domingue, com.-ord.  
Chas. E. Geneau, ass.-ord.  
Dr. E. Gouin, médecin de la société.

Comité d'enquête:

Eugène Gingras, Alex. Terriault, Pierre Bourget.  
J. R. TANGUAY, sec.-cor.

NORTH-CAMBRIDGE.—Officiers de la Société St. Jean-Baptiste:

F. Gendreau, prés.  
H. Gaudreau, vice-prés.  
G. Brousseau, sec.-arc.  
P. Enault, ass.-arch.  
A. Masse, sec.-cor.  
P. Masse, trésorier.  
P. Legrand, as.-trés.  
F. Cartier, bibliothécaire.

Comité d'enquête: L. Duclou, F. St. Martin, D. Manseau, J. Brunette, S. Francoeur.

Comité de visite: A. Authier, J. Parenteau, G. Guenette, L. De Boitard, D. Marquis.

HAVERTHILL.—Election semestrielle des officiers de la Société St. Jean-Baptiste:

R. St. Ouge, prés.  
A. Montour, vice-prés.  
L. Goudreau, sec.-arch.  
L. Marcotte, sec.-corr.  
M. Mercier, sec.-finan.  
Z. LeBeuf, ass.-  
N. Bourque, sec.-trés.  
A. Patenaude, com.-ord.  
J. Ethier, ass.-

Directeurs.—J. Laflamme, F. Paquette, S. Léonard, J. B. Gauvin, B. Granger. Président honoraire, E. Bellefeuille.

La Société est dans un état florissant.

# A C H E T E Z

Un habillement complet pour \$10 à \$30 chez

WARE, PRATT & Cie.,

Surtouts et vestes en DIAGONAL, ce qu'il y a de plus à la mode, pour \$15 à \$25, chez

WARE, PRATT & Cie.,

Pantalons en casimire ou en doeskin pour \$3 à \$7, chez

WARE, PRATT & CIE.,

Vestes en cachemire, Velours, peluche ou casimire pour \$2 à \$8, chez

WARE, PRATT & Cie.,

Pardessus (overcoats) de toutes les façons, Sacs, surtoutis à colerette, pour \$5 à \$20, chez

WARE, PRATT & Cie.

Asortiment complet de hardes faites pour jeunes gens et enfants pour \$5 à \$20, chez

WARE, PRATT & Cie.,

DRAPS,

DIAGONALS,

DOESKINS,

CASIMIRES,

VELOURS,

CACHEMIRE,

TRICOTS,

CHINCHILLAS,

ETC., ETC., ETC.,

Pour habillements et pardessus faits sur commande et d'une manière qui donnera satisfaction aux plus difficiles, chez

WARE, PRATT & Cie.

## SOUVENEZ-VOUS

que nous manufacturons nos hardes et que nous les garantissons telles que représentées.

WARE, PRATT & Cie.

SOUVENEZ-VOUS

Que nous n'avons

QU'UN SEUL PRIX,

QUI EST LE PLUS BAS POSSIBLE.

WARE, PRATT & Cie.,

VIS-A-VIS DU BOSTON STORE,

408 et 412 RUE MAIN, WORCESTER.

H. L. ROCHELEAU,

Correspondants Canadiens.

1 jr 4.

H. L. ROCHELEAU.

WARE, PRATT & Cie.



1874.

**PRIME**OFFERTE AUX ABONNÉS  
DU**"FOYER CANADIEN"**

Grand Avantage! Profitez-en.

A ceux qui, d'ici au 31 janvier courant, nous paieront pour au moins toute l'année 1874, nous enverrons franco par la poste une copie de notre prime.

Ceux qui ont 3, 6, 9 mois, etc., de payés d'avance, n'auront, pour avoir droit à la prime, qu'à payer ce qui reste pour compléter l'année 1874, à raison de 12 1/2 cts. par mois.

Le mois et l'année où finit votre abonnement, sont marqués à la suite de votre adresse. Tenez-en compte et mettez-vous en règle.

C'est une magnifique chromo-lithographie aux couleurs fraîches, variées et bien assorties, et toute montée d'avance prête à être encadrée.

Le sujet, ravissant, sublime, est un ange ailé sous les traits d'une belle jeune personne qui plane dans les airs, au-dessus d'un village où se détache une église au clocher élancé, et qui enlève dans ses bras un jeune enfant au ciel.

Notre but, en offrant cette prime, au prix de sacrifices assez coûteux, est d'abord de donner une marque de notre reconnaissance à ceux qui se conforment fidèlement à la règle du paiement d'avance des abonnements, puis de faire finir autant que possible tous les abonnements à la même date, ce qui simplifiera l'administration de notre journal, nous exemptera beaucoup d'ouvrage et facilitera nos collections.

Bureau du Foyer Canadien, chambre no. 20 du "Central Exchange," rue Main, Worcester, Mass.—GAGNON & HOUDÉ, éditeurs-propriétaires.

L'abonnement, payable d'avance, est de \$1.50 pour un an, 75 cts pour 6 mois, 40 cts pour 3 mois, et date du 1er ou du 15 du mois où il commence.

Le journal paraît chaque mardi.

TARIF DES ANNONCES.—Pour chaque carré (de trois quarts de pouce), \$1 pour la première insertion, et 25 cts pour chaque insertion suivante. Une remise libérale est faite à ceux qui annoncent à long terme.

RATES OF ADVERTISING.—Each square (3/4 inch), 1st ins., \$1. Each subs ins., 25 cts.

A liberal discount is allowed to yearly advertisers.

**LE FOYER CANADIEN.**

WORCESTER, 20 JANVIER 1874.

**AVIS.**

Nous prions les personnes qui veulent bien se charger d'écrire pour le compte des abonnés de leur localité, qu'à l'avenir nous ne recevons aucun abonnement nouveau ni renouvellement d'abonnement ancien qui ne seront pas accompagnés du montant du prix exigé.

La modicité du prix d'abonnement ne nous permet pas d'accorder de commission; seulement ces personnes (non pas les abonnés) retiendront le postage de leurs lettres, ainsi que le coût des mandats de poste, quand elles en prendront, et du papier et enveloppes.

Ces personnes n'étant pas rémunérées, il est juste que les abonnés ne les obligent pas à les visiter un par un, mais qu'ils aillent eux-mêmes payer chez elles, ou bien nous envoient par lettre le prix de leur souscription.

Nous avons envoyé plus de sept cents PRIMES la semaine dernière. Que ceux qui devaient en recevoir, aillent les réclamer à leurs bureaux de poste respectifs.

Une correspondance de Putnam a été reçue trop tard pour ce numéro. Elle paraîtra la semaine prochaine.

La Société St. Jean-Baptiste de New-York vient de reconstituer le bureau central de l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels, en choisissant Mr. Georges Batchelor pour président, et MM. Adolphe Normandeau et Joseph Lefebvre pour secrétaires.

La ville de New-York a été, mardi dernier, témoin d'une démonstration soi-disant ouvrière organisée par une poignée de paresseux et de flâneurs émérites. Ces gueux, voulant se faire passer pour les organes des classes ouvrières, se formèrent en "comité de salut public" et envoyèrent une délégation demander aux autorités municipales de leur fournir de l'ouvrage, de les exempter de payer les loyers échus et à échoir pour plusieurs mois, etc. N'ayant pas été accueillis comme ils le désiraient, ils conçurent le projet de parader par les rues et de se rendre en corps aux bureaux des officiers municipaux pour en obtenir par la force ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la persuasion. Mais mal leur en prit, car la force de police reçut ordre de disperser leur rassemblement tumultueux, sédition et contraire à la loi. Il s'en suivit une bagarre dans laquelle quelques agents de police reçurent des blessures graves et où un plus grand nombre des émeutiers furent plus ou moins grièvement blessés.

Une trentaine des chefs de ce coup monté ont subséquemment été arrêtés sous accusation d'incitation à l'émeute, et subiront leur procès en cour criminelle.

La plupart sont des étrangers, surtout Allemands et Français, et nouvellement arrivés en ce pays. Les journaux de New-York, les dénoncent sévèrement comme un ramassis de socialistes, d'internationaux et de communistes. Les honnêtes associations ouvrières elle-mêmes répudient énergiquement, par la voix de la presse, toute affiliation avec ces perturbateurs de la paix publique et ces ennemis de l'ordre social.

Quelques unes des résolutions adoptées par les plus importantes et les plus respectables des associations ouvrières de New-York, se lisent comme suit:

(Union des Mouleurs.)

Résolu que nous croyons de notre devoir d'exprimer sans équivoque notre énergique condamnation des moyens que ces théoristes voudraient employer pour l'avancement de la communauté ouvrière;

Résolu que nous faisons appel à nos unions-sœurs de tous les états et de toutes les professions, et les prions de montrer par leurs paroles et leurs actions que nous ne sommes pas en collusion avec ces soi-disant émancipateurs de l'espèce humaine, lesquels prouvent par leurs paroles et leurs actions qu'ils ne connaissent pas les moyens à employer pour détourner les maux dont ils se plaignent, et les fruits amers dont ils n'ont évidemment jamais goûté.

(Conseil Central des Ouvriers.)

Résolu que nous regardons tous les hommes de cette espèce comme les pires ennemis des organisations de commerce et de travail, et comme tendant à jeter un discrédit sur les ouvriers de cette ville, dont ils paraissent s'inquiéter fort peu, pourvu qu'eux-mêmes acquièrent de la notoriété;

Résolu que nous dénonçons tous ces hommes comme traîtres à la cause du travail et comme exploités politiques;—et nous adjurons les hommes qui peuvent prendre part à ces démonstrations, de se conduire comme doivent le faire des travailleurs américains, de ne donner de motifs de plainte par aucune imprudence, d'obéir aux autorités constituées, et de se souvenir qu'avec une organisation convenable nous pouvons tout mettre dans le droit chemin.

(Union des Travailleurs.)

Résolu que cette organisation considère la conduite de tels hommes que Banks, Blair, Elliott, Maguire et autres de la Commune et du soi-disant "Comité de Salut Public" comme dangereux pour la société ainsi que pour les plus chers intérêts de la classe ouvrière;

Résolu que la conduite de telles personnes est propre à détruire la confiance des capitalistes dans l'honnêteté du peuple travailleur, et à prolonger la détresse dont ils souffrent.

Ces prétendus amis des ouvriers sont des fainéants qui voudraient vivre sans travailler. Ils déblatèrent fort contre les riches, mais ils n'ont pas le cœur de faire en une semaine autant d'ouvrage qu'un millionnaire en fait en une journée. Le père de Maguire a même déclaré que ce fils est un véritable propriétaire-rien qui n'a su garder aucune des places qu'il a eues, et qui voudrait vivre du prix des sonnettes et des discours incendiaires qu'il débite contre ceux qui, par leurs talents et leur travail, ont gagné des richesses.

Et voilà ce que sont et valent tous ces agitateurs qui cherchent continuellement à aigrir les ouvriers contre les patrons, à les faire mettre en grève et à les faire dévier du sentier de leur devoir.

Ouvriers honnêtes, gare à ces imposteurs!

La chambre des députés de Québec vint pour la seconde fois d'adopter un bill abolissant le cumul des mandats parlementaires. Espérons que cette fois le conseil législatif aura le bon sens de ratifier une mesure réclamée si instamment par l'opinion populaire de toute la province.

La chambre du congrès américain vient de passer un vote que le peuple ne manquera sans doute pas d'approuver. Elle a voté, à une majorité de plus des deux tiers des membres, une résolution par laquelle elle déclare s'opposer à toute augmentation d'impôts et à tout projet d'emprunt, et manifeste le désir de voir réduire les dépenses du gouvernement et le traitement des fonctionnaires. Par une autre résolution, la chambre émet l'opinion que les dépenses du gouvernement doivent s'équilibrer avec les recettes actuelles, et que, dans aucun cas, il ne faudra avoir recours à de nouvelles émissions de bons du gouvernement.

En effet, les taxes qui pèsent directement et indirectement sur les contribuables, sont bien déjà assez lourdes, trop même. Il est par conséquent à souhaiter que le projet de Mr. Richardson, secrétaire du trésor, d'en augmenter encore le fardeau, soit rejeté par les députés chargés de prendre les intérêts du peuple.

Jeudi soir, un auditoire nombreux et choisi s'assemblait au Washburn Hall, Worcester, pour entendre lecturer Mr. le curé J. B. Primeau.

Le révérend conférencier fit un historique des superstitions ayant le plus de vogue parmi le vulgaire, tourna plaisamment en ridicule ce côté faible des ignorants et des crédules, fit voir que l'Eglise catholique, loin d'encourager ces pratiques condamnables, en est au contraire la plus grande ennemie, et il dit que les plus superstitieux de tous sont ceux-là mêmes qui osent faire ce reproche immérité à l'Eglise, c'est-à-dire les protestants; et il appuya cette assertion par des faits pa-

tents et connus de tous. La conclusion de cette intéressante lecture peut se résumer ainsi: croyez exactement ce que l'Eglise catholique enseigne, rien de plus, rien de moins, et vous ne tomberez pas dans la superstition et le ridicule qui en est la suite.

Grâce aux efforts du révérend Mr. Derbuel, curé de West-Boylston, une société de tempérance totale, et qui est en même temps de secours mutuels, a été organisée parmi ses paroissiens. On nous dit qu'elle compte déjà plus de deux cents membres. Exemple à suivre.

Nous lisons dans le *Mesachabé*, publié en Louisiane:

"Mr. G. Ouimet, ministre de l'instruction publique de la province de Québec, nous a fait l'honneur de nous adresser son rapport sur l'état de l'éducation dans cette province pour l'année 1872-73. Ce document est plein d'intérêt et prouve de grands et sérieux progrès dans l'enseignement du peuple au Canada. Des défauts et des lacunes subsistent encore, et le rapporteur les signale avec franchise et sincérité, parce qu'il est capable de les supprimer et de les combler. La Louisiane serait trop heureuse aujourd'hui, si elle possédait les écoles dont Mr. Ouimet présente le tableau."

La ville fortifiée de Carthagène, qui était depuis plusieurs mois au pouvoir des intransigents espagnols, vient de se rendre aux troupes républicaines qui l'assiégeaient. Cette victoire va permettre au gouvernement de pousser avec plus de vigueur la campagne contre les insurgés carlistes, encore maîtres des provinces du nord de l'Espagne.

Les insurgés de Cuba ont battu un détachement de troupes espagnoles dans une rencontre qui a eu lieu la semaine dernière dans l'intérieur de l'île.

L'assemblée nationale de France ayant voté confiance dans le gouvernement par 379 voix contre 321, les ministres ont décidé de retirer leur démission et de rester au pouvoir.

J. B. Bourgeois, Ecr., avocat de St. Hyacinthe, P. Q., est le candidat du parti national dans le comté de Bagot pour la chambre fédérale.

Mr. Bourgeois est un talent brillant et un rude travailleur intellectuel qui a déjà sa place toute marquée d'avance parmi les sommités de la politique canadienne. Nous verrions avec plaisir son nom figurer sur la liste de la représentation nationale.

#### Une anti-Encyclique.

M. Reinkens, de par la grâce de Jansénus et la miséricorde de M. le prince de Bismark, évêque de Schismatopolis, prélat domestique de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, devait à ses seigneurs et maîtres de protester contre la magnifique et courageuse Encyclique du 21 nov.

Depuis plusieurs jours, le télégraphe, habitué à passer sous silence les mandements et les lettres pastorales de l'évêque catholique, nous avait signalé le manifeste de cet évêque de contre-façon. Les *Deutschens Nachrichten*, organe officieux

du chancelier de l'Empire germanique, nous apportent enfin ce chef-d'œuvre devant lequel se pâment tous les hérétiques et tous les libres-penseurs d'outre-Rhin. Peu de mots suffiront à en faire justice et à réduire à sa juste valeur la théologie des "vieux catholiques."

Vieux, il l'est certainement Mr. Reinkens, sacré évêque avec l'huile rance des Jansénistes; mais catholiques, c'est une autre chose!

Qu'on en juge:

M. Reinkens commence par nier ouvertement la suprématie pontificale: "Le Pape de Rome, dit-il, a usurpé son pouvoir sur l'Eglise, contrairement à tout droit et grâce au pouvoir temporel."

Cette proposition dénote ou une insigne ignorance ou une mauvaise foi plus insigne encore. Qui ne sait en effet que, dès les premiers siècles chrétiens, et bien avant l'établissement de la souveraineté pontificale, la primauté de Pierre était reconnue, en Orient et en Occident, par toutes les Eglises? Tous les Pères attestent cette vérité, qui est pour ainsi dire un lieu commun dans la controverse ecclésiastique.

Le coryphée du schisme allemand poursuit en ces termes:

"Pie IX conteste la validité de mon élection, je lui réponds qu'au point de vue de la légitimité antique de l'Eglise, basée uniquement sur le suffrage du peuple et du clergé, il lui serait impossible de valider sa propre élection faite par les cardinaux, qui sont une invention des temps plus récents."

M. Reinkens se livre ensuite à une apologie en règle des Jansénistes d'Utrecht et de leur évêque Heykamp qui l'a sacré. Cette glorification d'une secte détachée depuis des siècles du tronc de l'Eglise et visiblement réduite à l'état de branche morte, se termine par une violente invective contre Pie IX et contre ses "idolâtres adorateurs." Naturellement la *Civiltà Cattolica* et les Jésuites ont leur part dans cette diatribe: c'est leur gloire et leur récompense d'être toujours attaqués par les ennemis de l'unité romaine.

En résumé:

Le Pape n'est qu'un simple évêque; Pie IX n'est pas un Pape légitime; Le jansénisme est la vraie Eglise;

Les catholiques fidèles au Pape persécuté, spolié, délaissé sont des adulateurs et des idolâtres;

Voilà toute l'anti-Encyclique du pseudo-évêque Reinkens!—Il suffit de savoir un peu de catéchisme pour estimer à leur prix ces friperies sordides, vainement ravandées depuis des siècles par le schisme et par l'hérésie!

Ce qui achève de confondre l'imposteur, ce sont les autorités qu'il invoque à l'appui de sa doctrine. Le malheureux a l'audace de citer St.-Cyprien pour justifier ses attaques contre le Siège de Pierre!

St.-Cyprien!... On ne pouvait mieux choisir pour trouver... un éclatant défenseur de la primauté pontificale.

N'est-ce pas lui qui appelle Rome "l'Eglise principale d'où découle l'unité du sacerdoce?" [Lettre 55].

N'est-ce pas lui qui écrit: "L'Eglise est une par Jésus-Christ sur Pierre?" (Lettre 55).

N'est-ce pas lui encore qui appelle Pierre, "celui sur qui Jésus-Christ a fondé son Eglise et qui est l'origine de l'unité?" (Lettre 70).

N'est-ce pas St.-Cyprien enfin qui a écrit un traité sur l'Unité de l'Eglise, tout exprès pour établir contre les Reinkens de son siècle que Pierre, que le Pape, est le gage et la clef de voûte de cette unité?...

Que dire enfin de ce prélat de carnaval qui ose bien contester à Pie IX la légitimité de sa succession apostolique?... Il est assez bizarre, pour ne rien dire de plus, que M. Reinkens n'aperçoive cette prétendue irrégularité de l'élection de Pie IX que lorsque le Saint-Père occupe déjà depuis vingt-huit ans le trône pontifical. C'était en 1846, au lendemain du conclave, que ce fameux canoniste eût dû protester. Et il eût dû protester, non pas seulement contre l'élection de Pie IX, mais contre celle de tous les Papes, contre la nomination de tous les évêques dont le nom n'a pas été préalablement passé au creuset du suffrage universel. — A ce compte-là l'apostolat des apôtres eux-mêmes serait illégitime, car certainement ils n'ont pas reçu leur mission de l'élection populaire!

Mais c'en est assez: laissons ce chambellan mitré de l'Empereur d'Allemagne déblatérer à son aise contre le chef de l'Eglise et taxer d'idolâtrie les catholiques fidèles au Saint-Siège!... Il professe, lui, le culte orthodoxe du veau budgétaire et, bientôt sans doute, il placera le dieu thaler dans les ostensoirs de nos vieilles églises catholiques. Après avoir ainsi béni ses ouailles, il ira chez son Pape cuirassé, botté, éperonné, M. le prince de Bismark, et lui récitera les Béatitudes du nouvel Evangile:

1. Bienheureux les apostats, car ils seront bien payés!
2. Bienheureux ceux qui aiment César, car César les récompensera!
3. Bienheureux ceux qui désobéissent à Pierre, parce qu'ils ne connaîtront ni les amendes, ni l'exil, ni la prison!
4. Bienheureux ceux qui sont assis au festin du budget, car ils seront rassasiés!
5. Bienheureux ceux qui ont la force, car elle prime le droit!
6. Bienheureux ceux qui ont du canon, car ils prendront des provinces!
7. Bienheureux ceux qui mettront la loi des hommes au-dessus de la loi de Dieu, car ils posséderont des évêchés!
8. Bienheureux ceux qui persécutent la justice, car ils verront... l'Empereur!

Pendant que M. Reinkens attestera de la sorte la dignité de son sacerdoce et l'indépendance de son évêché, les évêques ultramontains, le clergé fidèle, les ordres religieux et, parmi eux les Jésuites de la *Civiltà*, tous les bons catholiques enfin, continueront à aimer, à honorer Pie IX persécuté, abandonné, captif; ils le consolent dans sa douleur par leur obéissance; ils allégeront les amertumes de sa captivité; ils porteront sa croix avec Lui et pour Lui; ils accepteront sa parole comme l'écho de la parole divine et condamneront ce qu'il condamne sur la terre, sachant bien que cette sentence infaillible sera certainement ratifiée dans le Ciel!... Ce faisant, ils auront ici-bas la paix de la conscience et la certitude d'avoir bien servi Jésus-Christ. M. Reinkens, au contraire, pourra se vanter d'avoir travaillé pour le diable et pour... le roi de Prusse!—*Bien Public.*

## VARIÉTÉS.

—Mme X. . . ., femme d'un riche marchand de la ville de . . . ., se plaint à son mari que le chien d'un tel \* \*, leur voisin, l'a mordue à la jambe lorsqu'elle passait tranquillement son chemin devant la maison de son maître, et elle insiste pour qu'une poursuite soit intentée contre le propriétaire d'un animal si dangereux. Mais Mr. X. . . ., en véritable cœur dur qu'il est, ne veut pas entendre parler de procès, sous prétexte que celui qui gagne est encore perdant, et finalement il ajoute: "D'ailleurs, ma chérie, notre voisin pourrait probablement faire croire à la cour que son chien t'a prise pour un os." Figure de la dame. . . . on voit cela d'ici.

—En lisant les annonces de certaines feuilles américaines, on voit que ce n'est plus "l'homme qui propose," suivant le proverbe, mais bien les demoiselles qui trouvent que l'homme ne se hâte pas assez de proposer.

—Une dame de la haute noblesse prussienne, voulant faire sa cour à Frédéric-le-Grand, lui dit un jour: "Sire, mon mari me maltraite."—"Ce n'est pas de mes affaires," répondit le roi.—"Mais, ajouta-t-elle, il parle en mal de Votre Majesté."—"Alors, madame, ce n'est pas de vos affaires."

—Un médecin appartenant à l'académie de Saint-Petersbourg, Mr. E. Cyon, a imaginé un instrument assez original, le *cardiomètre*, avec lequel il prétend calculer sans erreur tous les battements du cœur, et pouvoir se rendre compte de la sincérité des sentiments que nous exprimons. Il va jusqu'à s'écrier:

"Les tracés graphiques des contradictions cardiaques, pris sur les amoureux d'une jeune fille, démontreraient facilement chez qui l'amour part du cœur, chez qui il ne sort que de la bouche."

Voyez-vous cela d'ici ?

—Mademoiselle, je vous aime!

—Ah! mon Dieu! moi qui n'ai pas pris mon cardiomètre sur moi! Attendez que j'aille le chercher!

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

## DU CANADA.

**NAPIERREVILLE.**—Une manufacture de laine va être établie dans ce village.

**IBERVILLE.**—Il paraît qu'un individu, a Iberville, a voulu fêter le jour de l'an en se *soulant* d'abord, puis en attendant, sous l'effet de l'ivresse, à la vie d'un pauvre petit malheureux au berceau, son enfant. Heureusement que la brute n'a pas frappé assez fort et qu'il y a encore quelque espérance de sauver la victime.—*Franco-Canadien.*

—Treize mille cinq cent vingt-neuf immigrants sont arrivés à Toronto durant l'année, et tous se sont fixés dans cette province. Sur ce nombre 7,791 anglais, 2,828 écossais et 2,435 irlandais.

**LAC ST. JEAN.**—Vers la mi-septembre dernier, un nommé Achille Moreau, résidant au lac St. Jean, Saguenay, après avoir travaillé plusieurs mois sur l'Ottawa, revenait dans sa famille, qu'il avait hâte de revoir, fier des cent piastres d'économie qu'il gardait précieusement sur lui. Lorsqu'il arriva à Montréal, il descendit, avec un compagnon de voyage, nommé Louis Paré, à l'hôtel Eagle, tenu par Léon Larose. Après quelques moments de repos, Moreau s'informa à une personne

qui se trouvait dans l'hôtel où il pourrait se procurer un porte-monnaie. L'interpellé s'offrit à le conduire dans un endroit où il pourrait en acheter un à bon marché. Ils partirent tous deux disant qu'ils ne seraient pas longtemps.

Paré attendit vainement toute la soirée et une partie du lendemain le retour de Moreau. Le malheureux avait disparu avec son mystérieux guide.

Paré revint seul au Lac St. Jean et informa la femme de Moreau de la subite disparition de son époux et des soupçons sur sa mort probable.

Cette femme a fait des démarches infructueuses jusqu'aujourd'hui, sans recevoir aucun vent ni nouvelle de son époux. Il avait l'habitude de lui écrire très souvent.

Elle est de plus en plus portée à croire que son mari a été assassiné pour son argent. Achille Moreau était un des premiers colons du Lac St. Jean; il était honnête et laborieux.

**SUR L'ÉCHAFAUD.**—Un homme du nom de Nesbitt a été pendu lundi 22 décembre, à Lindsay, Ontario. Ce Nesbitt avait vécu pendant quelques mois avec une femme de Lindsay, mariée comme lui, et mené avec elle une vie de scandales et de débauches. Sa nouvelle compagne avait fini par être fatiguée de lui et était retournée avec son mari, bien décidée, paraît-il, à réparer les désordres de sa vie passée. Le 13 juillet dernier, Nesbitt se présenta chez elle, en l'absence de son mari, et lui demanda de de l'accompagner dans un voyage qu'il faisait à Peterborough. Elle s'y refusa. Sur ce, Nesbitt tira un pistolet et le déchargea deux fois sur elle. Deux balles lui traversèrent la poitrine et elle mourut à l'instant. Nesbitt fut arrêté peu après, dans un hôtel où il avait cherché refuge, et emprisonné en attendant son procès. Il y avait plusieurs témoins du crime, qui avait été commis en plein jour, à 10 heures, et le juré fut unanime à rapporter contre lui un verdict de "coupable." Il fut condamné à être pendu le 22 décembre à 8 heures. a. m.

L'exécution a eu lieu à Lindsay dans la cour de la prison, en présence d'une foule considérable. En arrivant sur le lieu de l'exécution, Nesbitt, qui avait plutôt l'air d'un spectateur que d'un condamné, s'avança sur le bord de l'échafaud et s'adressant à la foule, il dit: Messieurs, j'ai à vous dire que je ne suis pas coupable du crime pour lequel j'ai été condamné. Les juges et les jurés sont tous des canailles qui se sont parjurées ainsi que les témoins, et les personnes qui sont venues me voir pendre, n'en valent guère mieux. "Puis il tendit la cou au bourreau, qui le lança dans l'éternité.

En entendant ces dernières paroles d'un homme qui parlait pour l'éternité et sur la culpabilité duquel il ne pouvait s'élever aucun doute, un frisson parcourut l'assemblée, et pendant plusieurs jours on ne parla à Lindsay que de l'affreux sang-froid de cet homme en face de la mort.

## DES ETATS-UNIS.

**NATICK, Mass.**—Vers trois heures du matin, mardi dernier, le feu se déclara dans la pharmacie de Mr. Cummings. Bientôt les flammes se communiquèrent aux bâtisses adjacentes et l'incendie, poussé par le vent, enveloppa tout le quartier commercial du village en le réduisant en cendres. Le village est à moitié détruit. Pertes, cinq cents mille piastres.

## AUX

## CANADIENS-FRANÇAIS

du comté de Worcester.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis les Canadiens-français, que nous venons de recevoir un assortiment varié de marchandises pour l'automne et l'hiver 1873-74, consistant en

*Étoffes à robes, soies, lingerie pour dames, en laine ou en coton ouaté,*

COUVERTES DE FLANELLE.

FLANELLE DE TOUS PRIX.

ARTICLES DOMESTIQUES

Chapeaux et manteaux,

CHALES, CHALES, CHALES,

D'un goût varié et de choix.

Nous offrons en un mot tout ce qui peut constituer une toilette élégante et durable.

Notre magasin connu sous le nom de

## BOSTON STORE,

est situé à l'encoignure des rues

MAIN ET MECHANIC,

WORCESTER.

en face de la rue du bureau de poste.

Messieurs JOSEPH LAGARDE et C. L. DUROCHER, nos commis canadiens, seront flattés de recevoir le patronage de leurs compatriotes et se montreront attentifs à servir leurs pratiques.

## BIENVENUS SERONT NOS AMIS

On pourra se convaincre suffisamment que notre maison mérite la confiance du public en la visitant.

Si vous désirez acheter à des prix populaires, n'oubliez pas d'arrê-

ter au Boston Store; et Mr. Duroche

ou notre excellent Mr. Lagarde

n'oubliera pas non plus de vous donner pleine et entière satisfaction.

## DENHOLM &amp; MCKAY.

Boston Store, coin des rues Main et Mechanic,  
WORCESTER. 1jr4

## VOYAGE EN CANADA!

Les Canadiens du Rhode-Island, Connecticut, Massachusetts, qui passent par Worcester lorsqu'ils vont en Canada, s'évitent beaucoup d'inconvénients s'ils achetaient leurs billets (tickets) de Mr. Godfroy Côté, au dépôt de Worcester. Ce monsieur, qui est préposé par la compagnie du chemin de Worcester & Nashua à l'enregistrement et au transport des bagages, étant Canadien, peut vous donner en français toutes les explications nécessaires pour faire le voyage sans aucun trouble. Vous ferez donc mieux de n'acheter vos billets que de Mr. Côté, et de ne pas les acheter dans les chars ou aux autres stations où l'on vous laisse votre bagage à vos soins et sans aucune explication.

## WHISKIES PURS!

Whiskies "Old Monongahela," Rye et Bourbon  
Old Irish Malt.  
Brandies, Cognac, Gins (Gentèvre), Schiedam et autres. Vieux N. E. Rum, Alcohol, Vins de Californie et autres, Liqueurs de Cerises. A vendre par

## HAYES &amp; Cie,

Importateurs et marchands en gros,  
Agents pour le "Caldwell's N. E. Rum."  
MERCANTILE BLOCK, MANCHESTER, N. H.  
N. B. —Ecrivez-leur pour avoir des circulaires.  
18 m 3.

## "CAFE ANTIDOTE"

—DU—

## Dr. E. D. St. CYR,

No. 167 Rue FRONT,  
WORCESTER, MASS.

1jr4

**LEWISTON, MAINE.**—Un événement bien tragique vient d'affliger le Canadiens de la petite ville de Lewiston.

Jeudi 1er janvier, vers les six heures du soir, une femme du nom de Gamache allumait une lampe à l'huile de pétrole, quand tout à coup le feu prit à l'huile et fit casser la lampe, dont tout le contenu se répandit sur la poitrine de la malheureuse, qui se vit enveloppée de flammes en une seconde. Elle était si épouvantée qu'elle parcourait tous les appartements de la maison sans savoir ce qu'elle faisait; heureusement que le feu ne prit nulle part. Elle descendit ensuite sur la rue, et en moins d'une minute il y avait près de cent personnes réunies autour d'elle sans qu'une seule songeât à éteindre le feu qui la dévorait. Ce ne fut que lorsque ses vêtements eurent fini de brûler, qu'elle s'affaissa et que les plus braves s'approchèrent d'elle pour la dépouiller des derniers lambeaux qui la recouvraient. Il n'y avait que ses chaussures et le bas de ses pantalons qui n'étaient pas entièrement brûlés. Elle a rendu l'âme après trente-sept heures de souffrances atroces.

Son mari, qui s'était efforcé d'éteindre les flammes, s'est horriblement brûlé les mains, et il donne à craindre pour ses jours par le feu qu'il a avalé.

**PUTNAM, CON.**—Les travaux du couvent que fait construire le révérend E. Vygen, avancent rapidement vers leur complétion. Ce couvent une fois achevé coûtera entre trente et trente-cinq mille piastres. Il sera occupé par les Sœurs de la Miséricorde, qui seront chargées du pensionnat et de l'enseignement offerts aux jeunes personnes du sexe.

**DUEL.**—MM. Robert Clark, du Détroit, et Frederick Gage, de Brooklyn, se sont battus en duel dimanche dernier près de Windsor au Canada. Pourquoi? Parce que Gage, étant en visite au Détroit, a fait la cour à une jeune fille fiancée à Clark, que celui-ci, jaloux, a souffleté Gage et a reçu de lui un coup de poing sur le nez. Les deux rivaux, placés par leurs témoins à 45 pieds l'un de l'autre, tenaient chacun un revolver en main. Au signal fait par les témoins, ils ont tiré, et leurs balles sont allées là où est Genet. Second signal, second échange de projectiles; cette fois, celui de Gage a emporté une portion de la veste de son adversaire. Les témoins prenaient goût au jeu et étaient fortement d'avis de le continuer. L'un d'eux, toutefois, ému de pitié à la vue de la pâleur qui envahissait le visage des principaux intéressés, a émis l'opinion qu'il y aurait peut-être lieu de considérer l'honneur comme satisfait. MM. Clark et Gage, qui n'attendaient que cette bonne parole, ont saisi la balle au bond. Combattants et témoins sont revenus intacts au Détroit.

—Isaac Weaver, condamné à mort comme meurtrier d'un nommé Warnar, a été pendu samedi à Red Bluff, Californie.

**BROOKLYN, N.-Y.**—John Buckringe, ouvrier de la rue Douglass, étant rentré vendredi soir au logis après avoir fait de copieuses libations de whiskey, a saisi brutalement son petit garçon, âgé de trois mois, l'a jeté sur un lit et, malgré les supplications de la mère, l'a frappé jusqu'à ce que le pauvre petit être n'ait plus eu la force de crier. Il a été emporté mourant à l'hôpital de Long Island. Le père dénaturé a été logé en prison.

**UN AMATEUR DE LETTRES.**—Hable, alias John Wilson, a été arrêté avant-hier soir dans le cours d'une campagne qu'il avait entreprise contre les boîtes à lettres de la Troisième avenue et de la Dix-huitième rue, New-York. Au moment de sa capture il avait sur lui 80 lettres, enlevées de diverses boîtes qu'il avait déjà fracturées.

**NEW-YORK.**—John Beasbacher, du no. 24 rue Elizabeth, a été arrêté samedi pour avoir frappé sa femme de quatre coups de couteau. La blessée est au Park Hospital, en grand danger de mourir. John a poignardé sa femme par la simple et unique raison qu'il était ivre. Son acquittement sera probablement demandé par la même raison.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

**TAUX DU CHANGE.**—Aux Etats-Unis l'or se cote à 11½ de prime pour les "greenbacks" et la monnaie d'argent américaine à 6 d'escompte pour de l'or; à Montréal les "greenbacks" sont achetés à 10½ et vendus à 10 d'escompte pour de l'argent canadien, et la monnaie d'argent américaine est cotée à 9 d'escompte.

**ADRIEN GIRARDIN**

*CHEZ*

**BARNARD, SUMNER & CIE.**

**MARCHANDISES SECHES ET ARTICLES de GOUT pour toilette.**

2c-1jr4

**Aux Musiciens Canadiens Du Comté de Worcester.**

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis les Canadiens-Français que nous avons constamment un assortiment complet de Musique Vocale et Instrumentale. Nous les invitons respectueusement à venir visiter notre établissement, où ils trouveront toutes espèces d'instruments de musique. Violons, Guitares, Flûtes, Flageolets, Accordéons, Harmonium, etc., etc. Colophane de première qualité. Grande variété de Cordes de Violon, de Guitare, etc. PIANOS neufs et de seconde main, ORGUES, etc., à vendre ou à louer.

Réparation et accordage de pianos. Le tout à des prix défiant toute concurrence.

**C. L. GORHAM & Cie.,**  
28 RUE PEARL, en face du Bureau de l'Inst.  
**J. VANDER PERRE,**  
Commis Français.

**BILLETS DE PASSAGE POUR LE CANADA**

VENDUS par les agents de billets dans les dépôts de Wauregan, Danielsonville, Putnam et Webster, et par le conducteur J. H. Chaffee à bord du train qui part de Norwich à 11 heures 45 minutes a. m., ainsi que du train qui part de Worcester pour Norwich à 5 h. 15 m. p. m.  
1c-21oc3

**A LA GROSSE BOTTE**

**373 RUE MAIN, 373 Worcester.**

**Bottes, Souliers, Pantoufles, Claques, etc.,**

Chaussures de tous les prix et de tous goûts pour Hommes, Femmes et Enfants.

Les Canadiens-Français sont spécialement invités à venir visiter notre assortiment.

N'oubliez pas l'enseigne de la **GROSSE BOTTE.**

On y parle français.

**BEMIS & WASHBURN.**

**U. D. BIRON,**  
COMMIS CANADIEN.

1jr4.

**UNION MUTUAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.**

BUREAU DES DIRECTEURS 125 RUE TREMONT, BOSTON.

ATCIF - - - - - \$6,771,291

Cette compagnie organisée en 1849, étant aujourd'hui dans la 24e année de son existence, fait des affaires aux Etats-Unis et au Canada.

\$100,000 sont déposés entre les mains du gouvernement canadien comme sécurité vis-à-vis des assurés au Canada.

Elle émet toutes espèces de polices d'assurance et à des taux beaucoup plus bas que les compagnies de l'état de New-York.

—Non confiscation des polices.—Outre la loi générale par laquelle les assurés, après un certain nombre de paiements, ont droit à une police libérée, cette compagnie accorde les avantages d'une loi spéciale approuvée le 10 avril 1861 appelée "The Massachusetts non forfeiture law," Statuts du Mass., Chapitre 86, en vertu de laquelle la police de l'assuré demeure en force pour son montant original quand même il discontinue ses paiements, et ce, tant que la valeur réelle n'est pas épuisée.

La grande valeur de cette loi est mise en relief par le fait suivant :

Le 1er décembre 1865, Joseph H. Hildreth, de Berlin, Mass., s'assure pour \$1,000 et fait ses paiements régulièrement pendant trois ans, mais négligé de faire celui de la 4e année, dû le 1er décembre 1868. Dans le mois de mars 1869, Hildreth meurt et quoique son paiement n'ait pas été fait, sa police en vertu de la loi de 1861, se trouve en force et le montant en est promptement payé à sa famille.

Rapport annuel pour l'année finissant le 31 décembre 1872 :

<b>RECETTES.</b>	
PRIMES	\$1,719,566.18
INTERETS	390,531.48
Recettes totales 2,110,097.61	
<b>DEBOURSES.</b>	
Pertes	\$347,900.00
Payé pour polices rétrocedées	104,659.78
Payé en dividendes	442,601.78
Montant total remis aux assurés	895,161.56
Polices émises en 1872, 4544 assurant pour \$12,000.00	

Actif net, 31 déc. 1872, \$6,825,832.22

Les agents sollicitateurs trouveront cette compagnie une des plus faciles à représenter et sont respectueusement invités à correspondre avec le bureau général pour les états de la Nouvelle-Angleterre.—No. 8 Central Exchange, Worcester, Mass.

**CHARLES LALIME, Agent en chef.**

1jr4

Voici la traduction en français d'une police du "Globe."

**DEPARTEMENT D'ASSURANCE POLICE ENREGISTREE DE L'ETAT DE NEW-YORK.**

Garantie par le Trésor Public en Bons et Hypothèques.

Cette Police atteste que la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie "Globe" de New-York, en considération des représentations qui lui sont faites dans l'application pour cette Police, et de la somme de \_\_\_\_\_, dûment payée par \_\_\_\_\_ et du paiement d'un même montant fait avant midi le jour de \_\_\_\_\_ chaque année durant la continuation de cette Police, Assure par la présente la vie de \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ au comté de \_\_\_\_\_ état de \_\_\_\_\_ au montant de \_\_\_\_\_ au bénéfice de \_\_\_\_\_ durant le terme de \_\_\_\_\_ années, finissant le 187 à midi.

Il est entendu que dans le cas où la dite personne dont la vie est assurée, mourrait avant l'expiration du terme pour lequel cette Police est émise, la Compagnie paiera (dans les quatre-vingt-dix jours après avoir reçu avis et la preuve satisfaisante du décès de l'assuré,) le montant de la dite assurance (moins la balance de la prime de l'année s'il y en a,) à son bureau en la cité de New-York, au bénéficiaire ci-haut mentionné, ou exécuteurs, administrateurs ou cessionnaires, et alors cette Police cessera d'être en force et sera terminée.

Il est expressément stipulé que, dans le cas où la dite personne assurée survivrait au terme ci-haut mentionné pour lequel cette Police est émise, la Compagnie, à l'époque désignée ou à la fin de l'année fiscale courante, sur la remise de cette Police, dûment acquittée, paiera au dit assuré, 10. : la valeur nette de cette Police suivant l'appropriation voulue par la présente échelle légale de l'état; et 20. : tout surplus d'accumulations qui aura pu s'accroître en sus, comme suit :

Cette Police, à la demande de l'assuré est placée dans la classe des Dividendes Réservés (Reserve Dividends) de 187

Il est entendu et convenu que le surplus des primes payées par tous les membres de la dite classe, devront rester entre les mains de la Compagnie jusqu'à la fin du terme pour lequel cette Police est émise (excepté dans le cas où il en aurait été autrement convenu), à laquelle date ou à l'expiration de l'année fiscale courante, le surplus des fonds, avec les accumulations de l'intérêt, sans comprendre la valeur nette mentionnée plus haut, sera divisé en entier et exclusivement, en proportions équitables entre les membres survivants de la dite classe dont les Polices seront alors en force; et il est entendu que ce surplus de fonds ainsi payé est en addition au montant de la valeur nette ci-haut mentionnée.

1jr4

Notre PRIME peut être vue, à notre bureau, no. 20 Central Exchange, rue Main, et dans les places principales ci-dessous, chez MM:

**Massachusetts.**

O. Faucher, Millbury.  
G. Proulx, Westborough.  
F. X. Houle, Blackstone.  
H. Frédéric, Hudson.  
Aug. Houde, Marlborough.  
O. Levasseur.  
G. Maugé, West-Boylston.  
L. Beaulieu, Whitinsville.  
Fra. Cinq-Mars, Webster.  
J. A. Ménard, North-Webster.  
P. Getté, Spencer.  
P. N. Berger, North-Brookfield.  
L. Beaugard, Oxford.  
P. Gosselin, Lawrence.  
N. Bourque, Haverhill.  
A. Houde, 49 rue Church, Lowell.  
A. Racicot, 116 rue Middlesex, Lowell.  
Dion Frères, Fall-River.  
E. J. L'Hérault, Fall-River.  
P. Giard, South-Adams.  
C. M. Deslauriers, Greenfield.  
W. Colbert, Mittineague.  
N. Peltier, Chicopee-Falls.  
L. Rieutord, Indian-Orchard.  
S. Masse, North-Cambridge.  
D. Leduc, Stoneham.

**Rhode-Island.**

J. C. Leblanc, C. Tétrault, Woonsocket.  
J. H. Gagnon, Navatt-Point.  
E. Angé, Centreville.  
P. Bélanger, Slatersville.  
J. B. Guillotte, Forestdale.  
J. B. Vadeboncour, 53 rue Silac, Providence.  
C. Langlois, Warren.  
T. Laliberté, Valley-Falls.  
C. Brault, Natic.  
F. X. Boucher, Manville.  
**New-Hampshire**  
A. Lucier, rue Sand Bank, Manchester.  
L. P. Lucier, Nashua.  
J. B. Gagnon, Concord.  
L. Dubé, Suncook.

**Connecticut.**

J. A. L'Heureux, Taftville.  
E. Fortier, Baltic.  
C. Beauchemin, Collinsville.  
F. Poitras, Grosvornordale.  
Rémi Brault, Putnam.  
H. Rondeau, Wauregan.  
A. Archambault, Willimantic.  
F. Tétrault, Danielsonville.

**Maine.**

Dr. O. Coutu, Biddeford.  
Dr. L. J. Martel, Lewiston.

**Vermont.**

J. Chauvin, Burlington.  
E. Deschênes, St. Albans.

**New-York.**

J. LeBeuf, Ecr. Cohoes.  
M. Gilbert, West-Troy.  
P. Girard, Ecr. Plattsburg.  
J. Petit, Keesville.

**Ohio.**

P. E. Poirier, 82½ Avenue Euclid, Cleveland.  
Michigan.

E. N. Lacroix, Ecr. rue Lafayette, Detroit.  
G. S. Hébert, Houghton.

**Minnesota.**

L. Demeules, St. Paul.  
R. Capistran, Centreville.  
E. Lemay, Mendota.

**Illinois.**

J. Huot, 254 rue West-Polk, Chicago.  
A. Dandurand, Bourbonnais.  
Wisconsin.

J. L. Monat, Peshtigo.  
J. G. Allard, Wequiock.

**Montana.**

A. Perrault, Cedar Creek.  
J. Peltier, Beartown.

**Californie.**

E. Graton, chez Kimbal, rue Fourth, San Francisco.

**Louisiane.**

J. Turgeon, Albernale.  
L. Desmarais, Opelousas.

**Oregon.**

Z. Pinard, Portland.

Territoire Washington.

Rév. J. E. Boulet, Vancouver.

**District Columbia.**

Major J. E. Mallet, Washington.

**Province Québec.**

O. Desmarais, 95 rue St. Louis, Montréal.

T. S. Richer, Ecr., St. Hyacinthe.

L. Destrempe, Berthier (en haut).

T. Lafamme, St. Denis.

A. Rousseau, Grondines.

C. Allaire, St. Ours.

**Province Ontario.**

F. X. Laplume, Hamilton.

Adressez, avec l'argent, votre nom et le nom de votre place, sous enveloppe payée : Gagnon et Houde, Worcester, Mass., et vous recevrez aussitôt la PRIME, à poste payée par nous.

# MARCHES EXTRAORDINAIRES

## A FAIRE EN

### HABILLEMENTS.

LOTS DITS DE JOB.

\* \* \* \* \*  
Nous avons fait une spécialité de l'achat de ces lots, ce qui nous permet de vendre à nos pratiques de nombreuses espèces différentes d'habillements, pour moins que le prix coûtant de l'étoffe et des fournitures.

\* \* \* \* \*  
Beaucoup ne comprennent peut-être pas ce que veulent dire "Lots de Job" Ceux qui ont intérêt à déprécier nos marchandises, vous ont peut-être trompés à dessein là-dessus. Eh bien ! nous allons vous expliquer ce qui en est.

\* \* \* \* \*  
LEFAIT EST qu'il n'y a pas un seul habillement dans les "Lots de Job" que nous annonçons, qui soit ou d'ancienne façon, ou chiffonné pour avoir traîné sur les comptoirs, ou enfin de rebut.

\* \* \* \* \*  
Les habillements de mode ancienne et de reste de boutique sont marqués comme tels et vendus en conséquence.

### Que sont les Lots de Job ?

À la fin de la saison les Manufacturiers en Gros de Hardes fondent tous leurs lots de Surtouts, Pardessus, Pantalons, Vestes, etc. [quand il ne reste que peu de pièces de même sorte dans chaque lot ou que les assortiments sont incomplets], et ils les vendent ou plutôt les sacrifient pour beaucoup moins que le prix régulier. Les lots ainsi vendus sont appelés "Lots de Job!"

Le Vendredi 26 Décembre,

Nous avons visité les Premiers Marchands en Gros de Hardes Faites et nous en avons acheté plus de

**1300!**

**TREIZE CENTS HABILLEMENTS!**

Se Composant de

**Pardessus, Paletots, Surtouts de Diagonal, Habits d'Affaires, Pantalons Choisis de Casimire, Vestes Choisis de Casimire, Vestes de Cachemire.**

### NOUS VENDONS

des

## PARDESSUS

de \$25, \$26 et \$27, pour

**\$20.00.**

Une grande variété de Pardessus de Chinchilla, Elysian, et de Castor Bleu, Brun et Noir, pour

**\$15.00,**

étant auparavant de \$18 à \$22. Des PARDESSUS courts et de moyenne longueur pour

**\$4.00 à \$10.00,**

ce qui est de 25 à 50 pour cent plus bas prix qu'au commencement de la saison.

### 250

**Paletots pour Hommes et Jeunes Garçons,** depuis \$3 à \$15. Quelques uns sont de "Job" et à très bon marché.

Nous attirons particulièrement l'attention sur notre assortiment considérable de

**Pantalons de Casimire Choisi,** que nous avons marqués seulement à

**\$5.00 la paire.**

L'avantage que nous offrons en ce moment d'acheter des hardes à des prix si bas, se présente rarement, et peut-être se ne renouvellera pas d'ici à longtemps. Venez les premiers si vous voulez profiter de cette chance extraordinaire. Vous ne trouverez pas ailleurs de nouvelles marchandises à acheter pour moins de 50 pour cent au-dessus des prix ci-haut mentionnés.

## D. H. EAMES & Cie.,

Marchands de hardes faites vendues à prix fixe et pour argent comptant.

Coin des Rues MAIN et FRONT,

WORCESTER

H. F. NORMAND,

Commis Canadien.

Nous donnons ci-dessous copie d'une lettre reçue avec la facture de "lots de job" achetés le jour précédent, laquelle vous donnera une meilleure idée de ces pantalons que tout ce que nous pourrions dire nous-mêmes.

Boston, 27 déc. 1873.

MM. D. H. Eames & Cie.:

Messieurs.—Nous vous expédions aujourd'hui par le fret les "Lots de Job" que vous avez achetés de nous hier.

Il est réellement de valeur de détailler de tels pantalons pour seulement cinq piastres la paire. La plupart sont du Casimire Harris, d'après les modes nouvelles, ont été manufacturés pour notre dernier commerce, et pour la façon, la coupe et le bon goût ne le cèdent nullement à ceux sortis des boutiques des meilleurs tailleurs. Notre but en les sacrifiant à si bas prix, est de fondre tous les "lots de job" avant de commencer à prendre le compte du stock lundi.

Si vous les placez sur vos comptoirs à \$5 la paire, aucun homme ne voudra sortir de votre magasin sans en acheter une paire, quand même il n'en aurait pas besoin pour six mois, car ce lui sera un investissement plus profitable que de placer de l'argent à cinq pour cent d'intérêt par mois. Vos, etc. \* \* \*

**250 Vestes Casimire à Double Basque** de \$3.50 à \$4, pour \$1.50.

**100 VESTES Cachemire** à double basque de \$3.50 à \$4, pour **\$1.50 piece.**

C'est, dans notre opinion, le meilleur choix à faire parmi tous nos articles.

**250 Vestes pour Jeunes Garçons,** pour

**50 Cts. piece,**

**Aussi 25 douz. de CORPS et CALEÇONS forts** à côtes, pour \$1,

vendus partout ailleurs pour \$1.50 et \$1.75.

### PRESQUE TOUS VENDUS.

Il ne nous reste plus que 27 GILETS CARDI-GANS [en laine tricotée] que nous laissons à

**\$1.00,**

et soixante autres à

**85cts.**

Ce sont les derniers de la saison que nous vendrons à aussi bas prix.